

Pour que l'indépendance des évêques de Belley, vis-à-vis les comtes de Savoie, ne fût pas l'objet d'un doute, Jacques de Saint-André, élu évêque en 1312, rachète, l'année suivante, d'Aymon, comte de Savoie, le *droit de régale*, en vertu duquel ce prince prétendait à l'administration, à la garde et aux revenus de la seigneurie épiscopale, en temps de vacance. Ce droit, d'un faible avantage pour les comtes de Savoie, n'était profitable qu'aux officiers chargés de l'administration provisoire ; il fut délaissé pour cent dix livres de Tours, en gros deniers d'argent, à l'O rond, lequel valait huit deniers tournois, comme il résulte d'un titre de 1325, rapporté par feu M. de La Teyssonnière.

Sous l'épiscopat de Nicolas de Bigues, la ville de Belley fut presque toute détruite par un incendie, dont on ignore les circonstances, et qui fut, dans le temps, attribué à la malveillance, comme en faisait foi cette inscription lapidaire, placée à l'angle de la maison d'un particulier (1) :

L'AN MCCCLXXXV ET LE XV DU MEY D'OU
TANTOT APRÉ LA SAN BARTOLOMÉOU
DORMAN PIDIA, VEILLAN ÉNÉQUITA
DE BELLAY FU ARSA LA CITA.

C'est-à-dire : le 15 du mois d'août 1385, le jour qui suit la fête de Saint-Barthélemy, lorsque les honnêtes gens étaient plongés dans le sommeil, la malveillance livra aux flammes la ville de Belley.

Lompnes, Cordon, Rochefort et Pierre-Châtel étaient des fiefs du domaine privé des comtes de Savoie, administrés par un seul gouverneur appelé *bailli du Bugey*, bien que la

(1) La pierre qui portait cette inscription a été employée dans la reconstruction d'une partie de la cathédrale, en 1766. *Chroniques sur le département de l'Ain*, page 30.